

Dual Distribution

Comité social
Neuvième session
Point 31

RAPPORT DU FONDS INTERNATIONAL DE SECOURS A L'ENFANCE

Projet de résolution présenté par les délégations
de l'AUSTRALIE, de la FRANCE et de l'INDELe Conseil économique et socialAyant examiné le Rapport du Fonds international de secours à
l'enfance,

Exprime sa satisfaction de constater que trente-deux gouvernements ont versé des contributions au Fonds, souvent pour la seconde ou la troisième fois, et qu'en outre, des millions de particuliers ont répondu par un don, en 1948, à l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance et font de même en 1949,

Note les mesures que le Fonds a prises, conformément à la Résolution 215 (III) de l'Assemblée générale, à l'égard de l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance,

Note les arrangements que l'UNICEF a conclus avec le Département des Affaires sociales des Nations Unies, l'OMS et l'OAA, arrangements en vertu desquels l'UNICEF demande autant que possible à ces institutions l'assistance et l'assistance technique dont il a besoin pour exécuter ses programmes,

Note que le Conseil d'Administration du Fonds a décidé de présenter au Conseil, lors de sa dixième session, un rapport sur l'étude qu'il compte faire, en coopération avec le Secrétaire général, la Commission des questions sociales et les institutions spécialisées intéressées, en vue de formuler des recommandations quant aux méthodes d'organisation et de travail que les Nations Unies et les institutions spécialisées doivent suivre pour que les besoins permanents des enfants puissent être déterminés.

AUG 15 1949

être dûment mis en relief et recevoir l'attention appropriée (Document E/1406, Annexe V).

Transmet le rapport du Fonds, ainsi que la présente résolution, à l'Assemblée générale, et attire particulièrement son attention sur la nécessité de nouvelles contributions si le Fonds doit être en mesure de réaliser intégralement le programme qu'il envisage pour l'exercice qui prendra fin le 1er juillet 1950.

◆ Voir document E/1406.